

Les femmes évincées de la politique Une réaction à l'Ancien Régime ?

Une centaine de personnes ont participé à la conférence-débat que le CEAS, en partenariat avec l'Institut supérieur des métiers (sections histoire et librairie), a organisée le 15 février 2007 à Laval. Le conférencier, Yves Palau, est maître de conférences en science politique à Paris-XII et également enseignant à la Faculté de sciences sociales et économiques (FASSE, Institut catholique de Paris). Pour comprendre quelle est la place des femmes aujourd'hui en politique, l'intervenant a proposé un exercice de prise de recul historique par rapport à cette question qui se prête effectivement à de nombreuses idées préconçues.



Yves Palau

En historien des idées, Yves Palau a rappelé que la France, dès la fin du XVIII^e siècle, a proclamé les valeurs de liberté et d'égalité comme étant fondamentales. Paradoxalement, la France est en même temps l'un des pays d'Europe qui va accorder le plus tardivement le droit de vote aux femmes (1944) et qui va, encore maintenant, se trouver à la 21^e place au sein de l'Union européenne, par ordre décroissant, en ce qui concerne le nombre de femmes siégeant aux parlements nationaux.

Deux explications habituellement avancées

Pour expliquer ce paradoxe, plusieurs explications possibles sont généralement avancées.

1) Des femmes trop conservatrices. Une première réponse renvoie à la conjoncture politique du XIX^e siècle. Les Républicains sont alors les défenseurs du suffrage universel en France. Ils ont tenté progressivement de l'imposer, de manière éphémère (1848), puis de manière plus affirmée en 1871.

Qui sont ces Républicains ? Ce sont des militants qui s'inscrivent évidemment dans l'héritage de la Révolution française et qui, à bien des égards, devraient être enclins à élargir le droit de vote aux citoyennes. Mais ils ne le font pas : pour eux, les femmes sont beaucoup trop proches de l'Église et beaucoup trop conservatrices. Ainsi, au XIX^e siècle, un Républicain hésite entre ses idéaux qui devraient l'inciter à donner le droit de vote aux femmes dès 1848, et des considérations très tactiques.

On retrouve cet argument, très surprenant, dans tous les débats parlementaires jusqu'en 1939, notamment au Sénat, qui est une Chambre des plus républicaines et qui refuse régulièrement,

entre les deux guerres, de valider les votes de la Chambre des députés (aujourd'hui l'Assemblée nationale). Pourtant, celle-ci établit des lois en faveur du vote des femmes, dès avant la Seconde Guerre mondiale. Mais le Sénat refuse systématiquement (à l'époque, le Sénat est à égalité avec la Chambre des députés).

2) Cultures latine et anglo-saxonne. Une deuxième explication prête tout autant à caution. La France est un pays de culture latine, et les pays de culture latine seraient des pays plutôt machistes, qui refusent naturellement le vote des femmes. Alors que les pays scandinaves, anglo-saxons, notamment sous l'influence du protestantisme, seraient plus enclins au contraire à favoriser l'expression des femmes dans la vie politique.

C'est une explication qu'on lit souvent. Petit problème quand même : pourquoi l'Espagne, latine, est-elle aujourd'hui un État, parmi trois ou quatre pays d'Europe, où la place des femmes a toute son importance ? En outre, le Royaume-Uni, pays anglo-saxon s'il en est, n'accorde pas aux femmes, dans sa Chambre des communes, une présence beaucoup plus importante qu'en France. Quant à la Chambre des lords, les hommes y sont massivement présents.



Une centaine de participants

Une question de « tempéraments »

Une troisième lecture possible, à laquelle adhère Yves Palau, considère que c'est au cœur même des idéaux de la Révolution française et de la philosophie des Lumières, au cœur même des idéaux les plus progressistes, que se sont forgées une pensée et une tactique d'exclusion des femmes de la vie politique.

Le XVIII^e siècle développe une philosophie en réaction à l'Ancien Régime. Or, quelle place celui-ci fait-il à la question des sexes ?

En fait, cet ordre ancien a une conception des sexes très éloignée de la nôtre. Pour nous, il est évident qu'hommes et femmes sont de sexe différent. Mais l'histoire des idées et des mentalités nous apprend que ce modèle qui paraît si évident aujourd'hui, est un modèle marginal jusqu'au XVIII^e siècle.

Que pensent alors, de manière majoritaire, les philosophes, les savants ou les individus ? Ils pensent qu'il n'y a qu'un seul sexe. Et qu'hommes et femmes sont dans un rapport inversé au sexe, c'est-à-dire que le sexe féminin est simplement le sexe masculin inversé. Pour eux, la vraie question n'est pas la question des sexes au sens physiologique du terme mais la question des tempéraments.

À cette époque-là, nos sociétés sont fondées sur le principe d'unité : tout doit se ramener à un, que ce soit dans l'ordre religieux (cf. la Trinité), sur le plan politique (cf. le roi qui symbolise l'unité du pays). Le principe d'unité semble être le principe de base, et le principe fondamental qui rend cohérentes les sociétés.

Partant de là, penser deux sexes, c'est penser un de trop. Et comme il y a à peu près autant d'hommes que de femmes, il est beaucoup plus évident intellectuellement d'imaginer que c'est simplement l'envers et l'endroit d'un même sexe, que deux sexes différents.

La question des tempéraments est donc déterminante jusqu'au XVIII^e siècle : une femme peut très bien avoir un tempérament d'homme ; un homme peut très bien avoir un tempérament de femme.

Le modèle d'excellence est porté par l'aristocratie : c'est le modèle de l'homme ou de la femme qui est précisément au milieu de ces deux tempéraments, c'est-à-dire qui est dans une situation d'équilibre parfait. On le voit d'ailleurs sur les tableaux : les aristocrates s'habillent d'une manière qui peut nous apparaître aujourd'hui un peu efféminée parce qu'on doit avoir des « manières » ; sinon on est un rustique.

Dans cet univers-là, des femmes peuvent exercer, exceptionnellement, des fonctions politiques. Évidemment, en France, on pense aux Médicis. On peut penser aussi à l'Angleterre où il y a une reine sans que cela pose de problème. Ou à l'Espagne où la reine ne remet nullement en cause, de quelque manière que ce soit, l'ordre social.

Un principe de séparation

Les philosophes des Lumières, en réaction, vont contester cette conception globale de la société. Au principe d'unité, ils préfèrent le principe de séparation : séparation entre la science et la foi, séparation des pouvoirs, séparation entre l'État et la religion. Dans cette logique-là, hommes et femmes ne sont pas l'envers d'un même sexe, mais de sexes fondamentalement différents.

Tout se joue alors en cette fin du XVIII^e siècle. Au début de la Révolution française, les femmes sont omniprésentes. Elles sont même des « meneuses ». Ce sont elles qui sont à la tête des révoltes dans les grandes villes. Et pourtant, très vite, au bout de quelques mois, leur rôle va se restreindre. Il va progressivement de plus en plus se cantonner à la sphère privée.

En effet, le fait de considérer qu'hommes et femmes sont de sexe différent, peut conduire, au nom de l'égalité (principe de base de la Révolution française), à la participation égale des hommes et des femmes à la politique, aussi bien qu'à leur exclusion.

Les révolutionnaires se trouvent devant un dilemme. Soit, au nom des idéaux de la Révolution française, ils considèrent qu'hommes et femmes doivent être à égalité sur le plan politique. Soit ils excluent les femmes de la vie politique en fondant une altérité radicale entre hommes et femmes : celles-ci ne sont pas aptes à faire de la politique. C'est ce deuxième courant qui va l'emporter, très nettement, très rapidement.

Des théories pseudo-scientifiques vont alors se développer pour montrer que la différence des sexes, certes évidemment physiologique, est également psychologique, mentale. Cette différence fonde ainsi une incapacité des femmes à s'occuper de la vie publique.

Le corps médical va jouer un très grand rôle dans des ouvrages soit scientifiques, soit de vulgarisation, montrant l'inaptitude des femmes à la vie politique, les dangers qu'il y aurait à leur confier certaines charges.

Nous arrivons à ce paradoxe qu'à l'issue de la Révolution française, les femmes qui étaient déjà peu présentes dans la vie politique (les hommes aussi, puisque le pouvoir était confisqué par quelques-uns) s'y retrouvent tout simplement absentes tout au long du XIX^e siècle, au nom d'une naturalisation de la différence entre hommes et femmes, qui est radicalisée, considérée comme constitutive de la société.

Le rôle maternel des femmes s'impose. Si l'on est révolutionnaire, leur rôle est de faire des enfants, de bons petits républicains. En tout cas, il y a un quasi-consensus de la gauche et de la droite pour considérer que la place des femmes n'est pas dans la vie publique.

Un mouvement féministe reproduit le schéma

Cependant, au moment où il y a un mouvement de fond visant à exclure les femmes encore davantage de la vie politique, il y a également un mouvement féministe qui va revendiquer leur présence.

Mais le mouvement féministe va se diviser selon le même schéma que ci-dessus. Des féministes vont revendiquer leur appartenance à la vie politique et à la vie publique au nom de l'égalité, et parce qu'après tout, les femmes sont aussi capables que les hommes de faire de la politique. Et il va y avoir d'autres mouvements féministes qui vont fonder leurs revendications sur une idée exactement inverse, à savoir : c'est précisément parce que les femmes sont différentes qu'elles doivent faire différemment de la politique. Il est donc nécessaire que les deux pôles de la société, les hommes et les femmes, soient représentés dans la vie publique.

Tout au long du XIX^e siècle, le mouvement féministe va se retrouver derrière quelques revendications, notamment la revendication du droit de vote, du droit d'éligibilité, mais avec des slogans qui représentent bien la dualité que l'on retrouve dès la Révolution française : pour les uns, les femmes doivent pouvoir voter parce qu'elles sont des mères ; pour les autres, les femmes doivent pouvoir voter parce qu'elles sont égales des hommes.

Parmi les militantes féministes qui revendiquent le droit de vote en tant que mères, certaines excluent du vote les femmes qui n'ont pas d'enfant, parce que celles-ci ne sont pas mères.



L'impact de la Première Guerre mondiale

Durant la Première Guerre mondiale, va se développer un mouvement très fort, parfois contradictoire, d'émancipation des femmes : tout simplement parce que les hommes sont au front et que les femmes vont souvent les remplacer, notamment dans les industries.

Auparavant, les femmes travaillent également, mais elles sont souvent domestiques ou ouvrières à domicile, donc un travail à demeure et qui ne se voit pas.

Pendant la guerre, le travail en usine est un facteur d'émancipation considérable. Les femmes peuvent gagner de l'argent dans des métiers d'homme, souvent relativement bien rémunérés, en tout cas mieux que le travail qu'elles exerçaient avant. Surtout, c'est un travail à l'extérieur. Elles entrent en masse au moment de la sonnerie qui annonce l'embauche, et elles ressortent pareillement de l'usine au moment de la sonnerie qui annonce la débauche.

Ces femmes connaissent alors une expérience unique. Beaucoup considèrent que plus rien ne sera jamais comme avant et qu'elles pourront revendiquer, après la guerre, leur participation à la vie politique, justement parce qu'elles ont été courageuses et indispensables durant le conflit.

C'est exactement l'inverse qui va se passer, du moins en France mais aussi partiellement en Angleterre. La fin de la guerre va être un moment, dans toute l'Europe, de clivage entre les hommes et les femmes, parce que les hommes vont ressentir de la rancœur vis-à-vis de ces femmes qui, premièrement, les ont remplacés ; deuxièmement se sont émancipées et, troisièmement, étaient à l'arrière. Ainsi, après la Première Guerre mondiale, en France, on va avoir une vague conservatrice sur le plan des mœurs, sur le plan de la vie politique, qui va culpabiliser les femmes et qui va les rejeter de la vie politique.

En outre, va s'ajouter la situation très difficile née de la crise de 1929. Le chômage explose dans toute l'Europe et de nombreuses voix s'élèvent pour exclure les femmes du monde du travail. Aux Pays-Bas, par exemple, une femme mariée ne peut pas exercer d'emploi, sauf si son mari est au chômage, et seulement tant qu'il y reste. Les institutrices hollandaises seront licenciées à partir du début des années 1930 lorsqu'elles sont mariées. Des mouvements visent à provoquer le retour des femmes à la maison. Les hommes les jugent comme des rivales ; il y a une concurrence sur le marché du travail à partir du moment où il y a un nombre de chômeurs élevé.

Dans ce contexte, le fait qu'en France, les femmes ont obtenu le droit de vote tardivement, en 1944, constitue une singularité qui se comprend par l'histoire nationale mais qui n'a pas de justification possible.

Et aujourd'hui ?

Les femmes ont donc obtenu le droit de vote en 1944. Elles deviennent aussi – on oublie de le dire – éligibles. Dès lors, comment expliquer qu'à la fin des années 1990, on ait encore une présence des femmes si marginale dans la vie politique ? Et même, plus de femmes font de la politique dans les années 1945-1950 que dans les années 1990 ; c'est-à-dire que non seulement on n'a pas un accroissement du nombre de femmes dans la vie politique mais même un déclin.

Yves Palau avance deux raisons. La première est liée à notre système politique ; la seconde renvoie à son propos du début. Sur le premier point, de fait, rien dans le système politique français ne favorise la présence des femmes, du moins à partir de la V^e République (1958). En effet, élections législatives et cantonales s'effectuent au scrutin majoritaire uninominal. C'est le scrutin le plus « conservateur » : plus une personne est connue, plus elle fait de la politique depuis longtemps, plus elle va avoir un avantage pour se présenter et pour être choisie par un parti politique pour représenter ses couleurs.

Ce système donne du prix à la notabilité, à l'enracinement politique et donc, évidemment, à ceux qui étaient là depuis plus longtemps, qui sont évidemment des hommes.

Les femmes sont, par exemple, presque à parité dans les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, parce que la loi prévoit des scrutins de liste, mais pas du tout aux législatives malgré une loi qui impose la parité dans les candidatures sous peine de sanctions financières.

Les partis politiques, sauf rare exception, préfèrent payer des amendes, parfois très élevées, plutôt que de véritablement assurer une présence paritaire des hommes et des femmes dans les candidatures.

A contrario, les pays, notamment scandinaves, qui connaissent une présence féminine très importante au niveau parlementaire, ont des scrutins de liste à la proportionnelle. Par ailleurs, dans les pays où il y a plus d'élues qu'en France, les forces politiques se sont renouvelées, c'est-à-dire qu'il y a eu de nouveaux partis, comme par exemple les Verts en Allemagne.

Bref, le mode de scrutin de la V^e République, notamment, est un frein puissant à la présence de tout nouveau venu dans le jeu politique et, bien sûr, des femmes.

La deuxième raison, aux yeux d'Yves Palau, est plus d'ordre philosophique. Notre conception universaliste considère toujours l'individu de manière abstraite. Elle ne reconnaît pas de différence de races, de couleurs, mais, pour le coup, cela se retourne aussi contre les femmes. Finalement, dans la conception universelle et universaliste, les représentants ne sont pas des représentants incarnés : il n'y a aucune importance à ce qu'il y ait 9 % ou 95 % d'hommes à l'Assemblée nationale...

Le droit de vote et d'éligibilité des femmes – Dates clés

3 juillet 1790	Condorcet (savant et homme politique) se prononce pour le vote des femmes dans un article du <i>Journal de la société de 1789</i> .	Mai 1925	Profitant d'une lacune dans la réglementation, le Parti communiste place des femmes en position éligible sur ses listes pour les élections municipales dans toutes les communes de la banlieue parisienne. Les élues siègeront effectivement jusqu'à l'annulation de leur élection par les tribunaux.
Septembre 1793	Olympe de Gouges (femme de lettres et révolutionnaire) publie une <i>Déclaration des droits de la femme et de la citoyenneté</i> (art. 10 : « <i>La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune</i> »).	12 juillet 1927	La Chambre de députés adopte une résolution « invitant le Gouvernement à hâter, devant le Sénat, la discussion du projet de loi voté par la Chambre des députés concernant le suffrage des femmes aux élections municipales » (396 voix contre 94).
5 mars 1848	Le Gouvernement provisoire de la République instaure le « suffrage universel » masculin.	31 mars 1932	La Chambre des députés adopte une résolution par laquelle elle « invite le Gouvernement à user de toute son influence auprès du Sénat pour obtenir que cette Assemblée mette en délibération les textes votés à ce sujet par la Chambre des députés » (446 voix contre 60).
1849	Jeanne Deroin, candidate aux élections législatives : sa campagne est tournée en dérision par la presse.	1^{er} mars 1935	La Chambre des députés, pour la cinquième fois, se prononce pour le vote des femmes (453 voix contre 124).
1868	Une vingtaine de femmes diffusent, avec l'appui du journal <i>L'Opinion nationale</i> , un manifeste réclamant le droit de vote.	1935-1936	Plusieurs communes organisent des scrutins parallèles mixtes aboutissant à faire élire des conseillères municipales supplémentaires.
1^{er} juillet 1901	Première proposition de loi par Gautret, accordant le droit de vote aux femmes (majeures et célibataires, veuves ou divorcées).	4 juin 1936	Léon Blum nomme trois femmes sous-secrétaires d'État : Cécile Brunschvicg à l'Éducation nationale, Suzanne Lacore à la Santé publique, et Irène Joliot-Curie à la Recherche scientifique.
1906	Paul Dussaussoy demande une loi « tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux ».	30 juillet 1936	La Chambre des députés se prononce pour la sixième fois pour le vote des femmes (495 voix contre 0). Le Sénat n'inscrira jamais ce texte à son ordre du jour.
3 mai 1908	Manifestation à Paris pour le droit de vote des femmes.	25 juin 1942	Le Général de Gaulle déclare : « <i>Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale</i> ».
1909	Création à Paris de l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF). Son programme, pour des raisons tactiques, est limité au suffrage municipal.	24 mars 1944	A l'Assemblée constitutive provisoire d'Alger, l'amendement Fernand Grenier instaurant le vote des femmes est adopté par 51 voix contre 16.
16 juillet 1909	A la Chambre des députés, le rapport Buisson propose l'électorat et l'éligibilité des femmes dans les mêmes conditions que les hommes.	21 avril 1944	L'article 17 de l'ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération dispose que « <i>les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes</i> ».
1916	Proposition de loi Barrès à la Chambre des députés pour le « suffrage des morts » en vue de permettre aux veuves et mères de soldats tués à la guerre de voter.	29 avril et 13 mai 1945	Premier vote des femmes aux élections municipales.
20 mai 1919	La Chambre des députés adopte pour la première fois une proposition de loi instaurant le vote des femmes, par 329 voix contre 95.	21 octobre 1945	Premier vote des femmes dans un scrutin national.
21 novembre 1922	Le Sénat refuse d'examiner les articles de la proposition de loi sur le vote des femmes (par 156 voix contre 134).		
7 avril 1925	La Chambre des députés adopte une proposition de loi instaurant le vote des femmes lors des élections municipales et cantonales (389 voix contre 140).		

1944 en France, mais...

1869	L'État du Wyoming, aux États-Unis, instaure le vote des femmes.	1918	Grande-Bretagne, Suède, Allemagne, Russie soviétique et Pologne.
1893	Vote des femmes en Nouvelle-Zélande.	1919	Canada, Pays-Bas et Luxembourg. Le pape Benoît XV accepte le principe du vote féminin.
1902	Australie.	1919	États-Unis, Tchécoslovaquie, Autriche.
1907	Finlande.	1934	Turquie.
1913	Norvège.	1935	Philippines. Les femmes votent désormais dans tous les pays d'Europe, à l'exception de la France, la Suisse, l'Italie et des États des Balkans...
1914	Islande.		
1915	Danemark.		

Source : <http://www.assemblee-nationale.fr> (Accueil > Histoire et patrimoine > La citoyenneté politique des femmes > Chronologie).